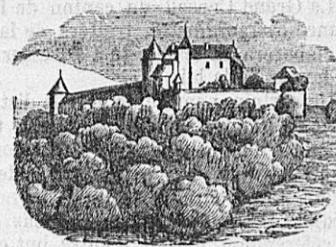




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames : 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, Fr. 3 50
» 6 mois, » 2 —
Pour l'Etranger le port en sus, payable d'avance.
Prix du numéro : 10 cent.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE, le 29 avril 1887.

A SOLEURE ET A... FRIBOURG

Ce qui vient de se passer à Soleure fait l'objet des commentaires de tous les journaux. Le parti gouvernemental y règne depuis longtemps sans conteste et sans contrôle, l'opposition y est réduite presque à zéro, quelques-uns des chefs du gouvernement se trouvent compromis par les pertes que vient d'éprouver la banque cantonale soleuroise; le Conseil d'Etat a exigé la démission d'un de ses membres qui a été incarcéré le même soir. Le système au pouvoir en est ébranlé; radicaux, libéraux et conservateurs réclament à grands cris une épuration et des réformes.

Nous comprenons que la presse conservatrice relève avec une certaine satisfaction ces événements; ce que nous ne pouvons admettre, c'est l'indignation et les hauts cris de nos journaux tépelets.

Il n'y a rien qui ressemble autant au régime soleurois qui descend que notre régime tépelet qui monte toujours. A Fribourg, nous en sommes encore aux causes; à Soleure, on en est aux effets; les mêmes causes doivent logiquement produire les mêmes effets. Il n'y a donc pas lieu de se scandaliser à Fribourg. Il n'entre pas dans notre pensée de jeter la pierre à personne, nous laissons aux vautours et aux tépelets la triste gloire de déchirer ceux qui sont tombés; mais nous manquerions à notre mission si nous ne dégagions pas des événements qui surviennent autour de nous les enseignements qui peuvent être utiles à notre canton. Nous ne voulons pas incriminer les hommes politiques soleurois frappés aujourd'hui; ils supportent les conséquences d'actes qui ne sont peut-être pas les leurs et se trouvent entraînés par les engrenages d'une machine dont il leur aurait été bien difficile d'enrayer le mouvement. Leur situation est identique à celle d'une partie de nos gouvernants qui suivent, en murmurant, malgré eux, l'impulsion liber-

tarde à laquelle ils n'ont pas eu le courage de résister au début, et ils se laissent aller aujourd'hui à des actes qu'ils réprouvent, mais qu'ils sont trop lâches pour oser ne pas commettre.

A Soleure, comme à Fribourg, le même esprit de parti, le même exclusivisme ont écarté du gouvernement tout ce qui ne portait pas la bonne estampille, le sceau de la bête. A Soleure, comme à Fribourg, on a cru plus agréable d'être en famille, selon l'expression du plus ignare de nos conseillers et il est arrivé qu'on s'est livré, pieds et poings liés, à la clique dominante; on n'a plus eu le prétexte des convenances à garder vis-à-vis des collègues de l'opposition pour résister aux demandes et à la pression des chefs de file politiques. C'est ainsi que, petit à petit, le plus honnête homme du monde se fausse le sens moral, se fabrique une conscience toute spéciale et arrive à administrer non plus dans l'intérêt du canton, mais dans celui du parti, disons mieux, de la coterie dominante, sans s'en faire le moindre scrupule.

A Fribourg, comme à Soleure, nous avons vu une majorité aveugle prodiguer les marques de confiance aux politiciens qui avaient su capter une première fois sa bienveillance à l'aide de ces grands mots vides auxquels se laissent si facilement prendre les foules; les réformes demandées par l'opposition ont été dédaigneusement écartées, ou, après avoir fait semblant de les recueillir, parce qu'on les avait promises, on en a retardé indéfiniment la réalisation.

A Fribourg, comme à Soleure, nous voyons une sorte de banque d'Etat puiser dans les poches des contribuables pour rendre des services aux amis et faciliter des victoires électorales. Qu'il survienne quelques faillites, pour une cause ou l'autre, parmi la tourbe des hommes nouveaux qui hantent le pouvoir et forment l'état-major du gouvernement tépelet et notre caisse d'amortissement n'aurait rien à envier à la banque cantonale soleuroise!

On nous accusera peut-être d'exagération, il n'en est rien. Si notre banque d'Etat se trouvait dans le cas d'exiger le remboursement d'un certain nombre de prêts, consentis uniquement dans un but électoral

ou accordés à des gens, auxquels on n'ose guère refuser à cause de la situation qu'ils occupent dans le parti, on en verrait de belles.

Il est peut-être encore temps de s'arrêter sur la pente au bas de laquelle un parti trouve tôt ou tard sa ruine et celle du canton qu'il a pris à gouverner. Nous ne demandons pas à la cohorte vénale, sur laquelle s'appuie notre gouvernement, de renoncer à ses exigences et de cesser de tendre la main. Ceux-là font leur métier de *condottiere* mercenaires; ils ont vendu leurs services, ils ont le droit d'exiger qu'on les paye.

Mais que les hommes convaincus et encore honnêtes, dont les convictions ne se résument pas en une bourse renfermant trente deniers réfléchissent! Qu'ils rompent avec le système d'exclusivisme qu'on leur impose et fassent appel à tous les honnêtes gens de tous les partis. Ils trouveront facilement une majorité qui les rende indépendants et leur permette d'administrer dans l'intérêt du canton et non plus d'une coterie.

Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Ce n'est qu'en rompant avec le système corrompue appliqué aujourd'hui qu'ils éviteront le sort du parti gouvernemental soleurois. S'ils ne savent pas s'y résoudre, ils mériteront qu'on leur dise, un jour, avec *Ruy Blas* :

« Bon appétit, messieurs! O ministres intègres, conseillers vertueux! voilà votre façon de servir, serviteurs qui pillez la maison! Donc vous n'avez ici point d'autres intérêts que remplir vos poches et vous en fuir après! Soyez flétris, devant notre pays qui tombe, fossoyeurs qui venez le voler dans sa tombe! »

Nouvelles suisses.

Alcool. — Dans un grand nombre de localités de la Suisse allemande, des conférences et des assemblées populaires ont été organisées par les soins des sections du Grütli ou par les sociétés d'utilité publiques pour discuter la position à prendre vis-à-vis de la votation du 15 mai.

de retour » avait plus d'un tour dans son sac. Il était toujours à l'affût et dès que l'on braquait un objectif il se déformait le visage par des grimaces et des contorsions qui rendaient l'opération impossible. Un jour pourtant, on le saisit au vol — cela devait être — et bientôt il fut établi que ce Protée n'était autre qu'un sieur Sergent, originaire de la Mayenne et seize fois condamné déjà. Reconnu par sa véritable femme, par des gendarmes et des gardiens de prison, il fut, après six mois de prévention, obligé d'avouer.

On pense le tapage que firent cette colossale mystification et cette série de plaisanteries que la loi qualifie d'esqueroqueries. De celles-ci il aura à répondre devant le tribunal correctionnel. Pour l'instant on lui fait les honneurs de la cour d'assises à cause du faux qu'il a commis par substitution de personne en faisant publier des bans de mariage sous le nom de Joseph Pontchâteau.

Sergent, pour l'appeler par son nom, se débat de son mieux, non sans se gausser quelque peu des témoins, dont quelques-uns font piteuse mine. On n'aime pas à avouer qu'on a été jobardé. Et dire que ce comédien si habile, qui inventait de si dramatiques scénarios et qui savait si bien tous les secrets de la mise en scène est un individu complètement illettré.

Il a été défendu avec énormément d'esprit et de talent par M^e Vilfeu, qui a fait rire même les juges, mais n'a pu cependant les désarmer. Sergent a été condamné à six ans de réclusion. Ce sera pour lui le moment de mettre en pratique ses souvenirs de l'île du Rocher.

M^e BOISROBIN.

FEUILLETON DE LA GRUYÈRE 2

L'épopée d'un revenant.

(Fin.)

Comme il fallait se procurer les papiers réclamés par la loi, la veuve remit à son fiancé une somme de 22 francs; puis, comme il pleuvait le jour où il revenait au Mans pour hâter le mariage, elle lui confia un parapluie de 6 fr. 50 et lui donna même un gilet qui appartenait à son prédécesseur.

Pontchâteau alla trouver le maire de Chevillé, commune habitée par sa future, et celui de Neuville et fit carrément publier ses bans de mariage.

Dans l'intervalle, il revint au Mans chez sa sœur, la dame Buisson. A la vérité il n'était point d'humeur casanière, il se rattrapait de ses seize ans de captivité et aussi de son abstinence et il faisait des excursions assez fréquentes. C'est de la sorte qu'il se trouva un jour à St-Georges-du-Bois, où il se donna dès son arrivée comme le fils d'une femme Lemay, devenue veuve, et remariée depuis la guerre. Au nom près, son histoire était absolument celle qui lui avait servi à illustrer Pontchâteau, la pauvre femme vint à l'auberge le voir accompagné de son nouveau mari. Le soldat évadé apostropha celui-ci : « Vous n'êtes pas mon père, mais vous je vous aime, ma mère. »

VIS

et charcutiers. à l'occasion du Tir féomages gras on de si que jambons et s. — Ecrire au Directeur-Importation au Perrin (OL 257 G) [175]

ament

our s à devenir pleines, aré par ire, Baden (Suisse). 1 fr. 50. [209]

marks de traite- ns des personnes so- aux particuliers de ux. [113] t & C^{ie}, Hambourg. dre quelques actions er à Bulle. ROD, à Fribourg.

STUBERNS hard

Montbarry.

er mal prochain. n. Réception cordiale. des voitures à l'hôtel ille.

idore Seydoux. our le 1^{er} mars 1888 : le omaine de Ferpiotz, la haute Gruyère, près us la montagne le Gros- mune. — Pour visiter sser à M. Etienne Cas- et pour les conditions

ion jusqu'au 1^{er} septem- des mises publiques le s 1 heure de l'après- u, à Bulle. MENOU, notaire.

il contrant, on peut se UX CHASSE, à neau. Exploitation au nale.

es, maçon, chafournier, l Albeuve.

Entre Bulle et Riaz, une couverture de e contre récompense au [211]

ndre : garde, s'attelant. n du journal. [118]

Quelques mille pieds de distraire. — S'adresser n Palud, Bulle. [196]

joli compte, un grand beau poulailler, fat- at toutes les commodités er au bureau du journal [189]

A distraire, 2600 pieds de première qualité et foin pour jeune bétail. ophé SUDAN, forestier, à [202]

ies chambres meu- contiguës, situées au S'adresser au magasin [198]

qui hésitent

grand nombre de rems les journaux sont à demander par une ondance à la Librairie à Otten la brochure « Malade ». Ce manuel franco fournit à côté laire et précise d'un Remèdes Domestiques xpérience a démontré e.

ns de malades s, prouvant que bien Remède Domestique es quasi incurables. de tombe sur le remède as, l'affection la plus aintes fois comme par mi du malade est un tous ces cas. Aucun onc s'en passer. L'en- re illustrée n'entraîne de frais. ❧

merie Emilie Lenz.

Le Grand Conseil du canton de Berne, dans une séance extraordinaire, traitera de la même question et élaborera un manifeste à adresser à la population en faveur de la loi.

Un certain nombre de grands distillateurs ont été offerts au Conseil fédéral de cesser toute campagne contre la loi à condition qu'il leur donnât la garantie d'une indemnisation satisfaisante de leurs établissements. Cette offre de capitulation ne peut manquer d'édifier les braves gens convaincus que la demande de référendum n'avait d'autre but que de sauver la Constitution, le fédéralisme, la morale et la culture de la pomme de terre. De l'aveu même des meneurs du référendum, la loi sera la meilleure du monde si NM. les distillateurs reçoivent une indemnité équitable.

Forêts. — M. Coaz, inspecteur fédéral des forêts, a fait à la Société des sciences naturelles de Berne une communication sur les dommages considérables causés aux forêts suisses par la grande chute de neige des 28 et 29 septembre 1885. D'après les relevés qui ont été faits, les bois brisés ou abattus, ne pouvant guère être utilisés que comme bois à brûler, représentent plus de 184,000 stères. Ce sont les forêts des cantons de Zurich et de Glaris qui ont le plus souffert.

Socialistes. — L'enquête sur les socialistes est terminée; les mesures se bornent pour le moment à une surveillance plus rigoureuse de quelques individus suspects.

Berne. — Le compte de l'état de Berne pour 1886 solde par un boni d'environ 50,000 fr., au lieu du déficit de 150,000 fr. au budget.

— M. Riggenbach, l'inventeur du chemin de fer à crémaillère, vient de se rendre à l'île de Madère pour construire un chemin de fer de ce système sur le pic Teyde.

En Portugal, trois lignes du type Riggenbach sont prêtes à être exploitées et deux autres vont être construites.

Bâle. — Aux élections pour le renouvellement intégral du Grand Conseil, ont été élus 74 libéraux, 36 conservateurs. Il y a 20 ballottages. Les libéraux-radicaux sont en avance.

— Le jeune Bâlois, qui avait poussé le cri de « vive la France » à St-Louis, a été condamné par le tribunal de Mulhouse à 15 jours de prison et 100 marks d'amende.

Schaffhouse. — L'enquête ouverte sur les agissements du sieur Güntert, marchand de vins à Bâle, apporte chaque jour de nouvelles lumières dans cette affaire. On s'était aperçu qu'il arrivait d'Unter-Neuhaus de grandes quantités de vin de raisins secs qui était vendu dans le canton de Zurich pour du vin de Hallau, l'un des meilleurs crus du canton de Schaffhouse. Sur une plainte portée, l'auteur de cette escroquerie a été arrêté à la station de Wilchingen; c'est un sieur Auer, d'origine wurtembergeoise. On assure qu'il n'était que l'homme de paille du sieur Herdi, marchand de vins à Thalweil, qui possédait la fabrique d'Unter-Neuhaus, dont il vendait les produits comme vins purs.

Vaud. — On peut voir, à Morges, une treille portant de belles grappes de raisins en fleurs et d'autres dont les fleurs sont totalement passées. Ce fait nous semble assez rare pour qu'il mérite d'être signalé.

— La confrérie des vigneron de Vevey réunie le 17 avril en assemblée générale a décidé de faire sa grande fête en 1889.

Nouvelles étrangères.

Alsace-Lorraine. — A Pagny-sur-Moselle, en France, M. Schnäbele, commissaire spécial français à la gare de Pagny, a été arrêté par la police allemande. On considère à Pagny, jusqu'à nouvel avis, qu'il a été victime d'un guet-apens.

M. Schnäbele avait reçu plusieurs lettres de M. Gautsch, commissaire de police allemand à Ars-sur-Moselle, l'invitant à venir conférer avec lui sur le service à faire à la frontière.

Mercredi, à 2 heures après midi, M. Schnäbele allait à pied chez M. Gautsch, quand deux agents allemands le terrassèrent et l'emmenèrent à Metz.

La *Metzzeitung* prétend que cette arrestation se rattache à l'agitation de la Ligue des patriotes, mais cette accusation est considérée à Pagny comme absolument sans fondement. L'arrestation et les circonstances dont elle a été accompagnée produisent une vive émotion.

D'après les dernières informations, les journaux sont unanimes à constater que l'arrestation a été effectuée sur territoire français. Elle a eu lieu en vertu d'ordres donnés par le juge d'instruction; elle est en relations avec les menées ayant un caractère de haute trahison ourdies en Alsace-Lorraine contre l'Allemagne.

La France et l'empire allemand échangent à ce sujet des notes diplomatiques. L'incident ne paraît toutefois pas devoir amener les conséquences graves que l'on craignait au premier moment.

Angleterre. — Dans une grande réunion tenue à Dublin, il a été décidé d'élever une statue de M. Gladstone dans la capitale de l'Irlande, en reconnaissance des services rendus par lui à la cause irlandaise.

CANTON DE FRIBOURG

Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'article publié par le *Bien public* sur le célèbre des Houx qui remplissait à Rome le rôle que nos meneurs tépelets jouent actuellement chez nous.

Nos braves campagnards verront par là si nous les induisons en erreur quand nous leur disons que les chefs politiques qui dirigent actuellement le canton de Fribourg se moquent de l'autorité religieuse et font de la religion une véritable exploitation commerciale :

Le *Confédéré* ne peut se livrer à quelques incartades anti-religieuses sans qu'aussitôt la *Liberté* ne le reproduise avec empressement. Ceci est de bonne guerre; ce qui l'est moins, c'est la petite introduction hypocrite qui précède régulièrement la citation: Nous demandons pardon à nos lecteurs, dit la *Liberté*, de mettre sous leurs yeux de tels blasphèmes, mais cette citation est nécessaire pour dévoiler les tendances secrètes du *Bien public*, en montrant de qui il est l'allié, etc. On intitule volontiers de semblables articles: *L'allié du BIEN PUBLIC*. Grâce à ce stratagème, les crédules lecteurs de la *Liberté* nous tiennent pour francs-maçons, impies, radicaux, révolutionnaires, etc.

Puisque la *Liberté* admet qu'on est solidaire de tout ce que dit ou écrit un « allié », elle ne trouvera pas mauvais que nous lui demandions compte de l'article publié dans le *Matin* par son ami, M. Henri des Houx. L'article est du 10 avril, il est intitulé *Rome et France*.

Nous demandons pardon à nos lecteurs de mettre sous leurs yeux les infamies de l'ex-directeur du *Journal de Rome*, mais il est instructif de lire un catholique intransigeant démasqué. « Pour parler un langage qui ne nous est guère familier, écrit l'ex-directeur du *Journal de Rome*, mais que justifie ce temps de l'année, nous dirons que le troupeau chrétien tourne des regards ancieux vers son pasteur suprême et qu'il s'inquiète de le voir distraire, occupé à parlementer avec le loup. « Vous » serez, a dit l'Écriture, comme des agneaux au milieu des » loups. » Et voici qu'en Allemagne les loups ont dérobé au berger complaisant sa houlette, qu'ils s'enorgueillissent de porter ses insignes, qu'ils font la loi, qu'ils fraternisent avec lui, si bien que les brebis déconcertées ne savent plus distinguer entre les chiens décorés de l'Aigle-Rouge et les loups décorés de l'ordre du Christ, et qu'ils ont une égale méfiance des uns que des autres! C'est là un phénomène que n'avait pas prévu l'Écriture.

« Nous voyons bien encore *Barrabas réhabilité*; mais ce n'est plus par la foule qui, elle, acclame le Christ: c'est par... non ce ne peut être par saint Pierre... Jésus a annoncé à Pierre qu'il le renierait trois fois et non pas quatre; c'est sans doute par un valet de Judas, qui s'est mis à la suite de Pierre et qui a touché sa commission sur les trente deniers... »

« Ces trente deniers, depuis qu'ils sont retournés de la poche de Judas à celle des prêtres, quel chemin ont-ils fait! Quelle circulation! En ces derniers temps, ils étaient à Berlin, dans la caisse des reptiles. A présent, il n'y sont plus. Ils sont revenus au prêtre, ils subventionnent le *Moniteur de Rome*.

« Et la France catholique n'en continue pas moins à chanter l'*Alléluia*!

« Elle a raison, parce que le Christ endormi au tombeau ressuscitera. »

Pour bien comprendre toute l'abjection d'un pareil langage, il faut rappeler quelques faits.

Au temps où il rédigeait le *Journal de Rome*, M. des Houx appartenait à la même école que la *Liberté*. Comme son confrère fribourgeois, il excommuniait facilement tous ceux dont il suspectait l'orthodoxie. Plus zélé que le pape pour les intérêts du saint-siège, il tenait dans son journal un langage intransigeant qui lui attirait des difficultés avec les autorités italiennes. La *Liberté* — est-il besoin de le dire? — racontait complaisamment les promesses de son compère de Rome, et faisait croire qu'il jouissait de l'approbation du saint-père.

Vint la lettre du cardinal Pitra, qui fut publiée avec empressement par la *Liberté* dans son numéro du 22 mai 1885. Cette lettre faisait l'apologie du *Journal de Rome*. Mais Léon XIII, on s'en souvient, condamna la lettre du cardinal Pitra, ainsi que le *Journal de Rome*.

Cette double condamnation n'empêcha pas la *Liberté* de continuer à célébrer les mérites de M. des Houx en reproduisant l'article (du 30 juin 1885) dans lequel le *Journal de Rome* faisait son propre éloge.

On peut retrouver cette prose écœurante dans le numéro de la *Liberté* du 4 juillet 1885.

L'amitié qui unissait M. Henri des Houx à la *Liberté* devait être profonde puisqu'elle survivait publiquement à la disgrâce du directeur du *Journal de Rome*. Sans doute la *Liberté* a eu à cette époque de beaux emportements et de saintes indignations, mais elle les dirigeait contre le *Bien public*. N'osant blâmer ouvertement Léon XIII, elle déversait sur nous sa mauvaise humeur.

Démasqué par le pape, Henri des Houx fit d'abord une hypocrite soumission, puis il écrivit les *Souvenirs d'un journa-*

liste, livre qui fut mis à l'index. Après cette condamnation, Henri des Houx fit de nouveau sa soumission dans un volume intitulé *Ma prison*.

Sa rétractation était aussi humiliée que peu sincère. En voici les termes :

« J'adhérai de tout mon cœur à la sentence souveraine et j'obéis sans réserve aux ordres émanant de la plus auguste autorité morale qui soit au monde, — écrivait M. Henri des Houx — dans la préface de *Ma prison*, où il racontait ses mésaventures. — Le malheur des temps a privé l'Église de tout moyen matériel pour maintenir l'unité et la discipline parmi ses membres. Donc, ceux qui se disent ses enfants doivent s'attacher à elle d'un amour d'autant plus respectueux, qu'il est absolument volontaire et libre, courber le front sous les réprimandes, céder sans résistance à ses injonctions, à la manière de fils soumis devant sa mère vénérée. Plus chétive est devenue la puissance matérielle du saint-siège, plus indiscutée doit devenir sa puissance morale... »

Et M. Henri des Houx continuait ainsi :

« Je dois et je veux... renouveler aux pieds de NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE LÉON XIII (les mots sont écrits ainsi dans le livre) l'hommage de ma dévouée soumission et de mon éternelle gratitude... » (Préface, p. II.)

C'est après cette nouvelle rétractation que M. Henri des Houx a repris la plume pour insulter le saint-père et qu'il a écrit le triste article du *Matin*.

Voilà ce qu'est devenu l'allié et l'ami de la *Liberté*! Avec moins de logique et plus d'hypocrisie, M. des Houx ne se serait pas démasqué lui-même, et la *Liberté* aurait pu continuer à l'honorer ostensiblement de son admiration.

L'histoire de l'ex-directeur de ce *Journal de Rome*, si semblable à la *Liberté*, rend rêveur...

Nous n'accablerons pas le principal organe des tépelets, mais nous lui recommandons la double leçon à tirer de ce qui précède :

1° Il est convenable et prudent de ne pas pousser trop loin la théorie des solidarités, quand on a des amis aussi compromettants que M. des Houx;

2° Le journaliste qui s'érige en juge de l'orthodoxie d'autrui est un imposteur digne du sort de M. Henri des Houx.

Le Grand Conseil est convoqué sur le mardi 3 mai prochain pour la session ordinaire du printemps.

Le *Vaterland* annonce que M. Théraulaz, comme président du Conseil d'Etat, et M. Wuilleret, comme président du Grand Conseil, publieront un manifeste recommandant l'adoption de la loi fédérale sur les spiritueux.

Le *Bien public* annonce que, l'adoption de la loi sur les spiritueux étant assurée, les tépelets commencent à regretter leur intempestive entrée en campagne et leur alliance avec les fabricants de schnaps. On prétend que le comité cantonal tépelet sera convoqué à nouveau pour révoquer sa précédente décision. Le parti des « vieux » trouve que le canton de Fribourg a tort de se séparer du reste de la Suisse catholique.

La volte-face du parti tépelet est toutefois rendue très difficile par la maladresse des journaux du parti, qui se sont engagés à fond dans la lutte entreprise par les distillateurs bernois. Une fraction nombreuse du parti gouvernemental et du clergé a été désagréablement impressionnée par les maladresses de la *Liberté* et de l'*Ami*.

De son côté, le *Confédéré* annonce que la nouvelle convocation adressée au comité cantonal n'est autre chose qu'une démonstration de nos conseillers nationaux qui ont vergogne à Berne de l'attitude prise par leur parti dans la question de l'alcool.

Les Python et Compagnie remplissent à Berne le rôle de tépelets honteux.

M. le député Louis Wuillemin, à Courgevoux, est mort vendredi, à la fleur de l'âge. Son ensevelissement a eu lieu lundi à Courgevoux. Des centaines de citoyens l'ont accompagné à sa dernière demeure, où M. le professeur Landry de Meyriez et M. le député Hug, de Fribourg, ont prononcé des discours très écoutés par l'assistance recueillie.

Le Conseil d'Etat a rendu un arrêté ordonnant la réunion administrative de la commune de Villarbeney à celle de Botterens.

Dimanche dernier, vers 8 heures du matin, le feu se déclarait à l'hospice communal des pauvres de Châtel-St-Denis. La cheminée communiqua l'incendie à la chambre à fumer la viande, celle-ci à la partie supérieure qui se termine par une « borne », soit cheminée en bois. Déjà les flammes éclataient tout autour et allaient se transmettre aux autres bardeaux qui recouvrent encore cette partie du bâtiment, lorsque, avisé par les cornets et redoutant les graves désastres de la bise soufflant avec violence, un premier groupe d'hommes de bonne volonté prend la course vers l'hospice. Sans attendre les chevaux qu'ils ont pourtant sous la main, les braves sauveurs enlèvent à bras trois pompes et s'élancent vers le lieu du sinistre. Installer les engins, introduire les tuyaux dans les étages, escalader les cheminées, cerner le feu et l'éteindre fut l'affaire d'un instant. Il n'y eut pas un moment de perdu.

Nous avons lu avec étonnement la lettre du conseil communal de Fribourg que la *Gruyère* a publiée. L'établissement de bains publics refusé cette insertion, parce que nous n'avons jamais été demandés à témoigner le désir d'une telle mesure. Il va sans dire que nous aurait été accordée sans condition, resté, publié une analyse de la discussion ouverte de la discussion ouverte geaient quelque chose de

Au milieu des préoccupations de l'exposition de pailles tressées, nous avons eu l'occasion de voir plusieurs sants exécutés par plusieurs Gruyère et des préparatifs de Gruyère. Il ne serait pas juste de dire que ce charmant concert que nous aurons dimanche dernier à l'hôtel de Ville.

De la musique nouvelle, nous en avons connus du public bullois, pour exciter la curiosité; sympathique que nous avons vu qui nous était offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

La *Musique* et l'*Orchestre* de la perte immense de celui qui nous avait offert comme un cadeau.

GRUYÈRE

Nous avons lu avec étonnement dans le *Journal de Fribourg* que la *Gruyère* avait refusé l'insertion de la lettre du conseil communal de Bulle, relative à l'établissement de bains publics. Nous n'avons jamais refusé cette insertion, par la bonne raison qu'elle ne nous a jamais été demandée. Si le conseil nous avait témoigné le désir d'une publication intégrale de son mémoire, il va sans dire que cette satisfaction lui aurait été accordée sans hésitation. Nous avons, du reste, publié une analyse fidèle de la lettre du conseil communal : ni la nature de cette lettre, ni les besoins de la discussion ouverte dans notre journal n'exigeaient quelque chose de plus.

Au milieu des préoccupations de notre grande exposition de pailles tressées, des exercices intéressants exécutés par plusieurs corps de pompiers de la Gruyère et des préparatifs de notre fête de musique, il ne serait pas juste de laisser passer inaperçu le charmant concert que nous avons eu le plaisir d'entendre dimanche dernier dans la grande salle de l'hôtel de Ville.

De la musique nouvelle et des amateurs encore inconnus du public bullois, c'était plus qu'il n'en fallait pour exciter la curiosité; c'est donc avec un intérêt sympathique que nous avons suivi le répertoire varié qui nous était offert comme clôture de saison.

La *Musique* et l'*Orchestre* se ressentaient bien de la perte immense de celui qui les a dirigés avec distinction pendant plusieurs années; néanmoins tous les morceaux ont été enlevés avec entrain et ne sont pas restés au dessous d'une bonne interprétation: on sentait l'âme du maître vibrer encore dans les accords de ces deux sociétés.

La puissance de notre excellent corps de musique s'est révélée dans les solis, duos et quatuors pour instruments de cuivre, et il est compréhensible qu'un pareil noyau d'artistes doit produire les résultats réjouissants que chacun connaît.

Mais ce n'est pas tout. Il nous était donné pour la première fois, d'apprécier des amateurs qui nous ont laissé la meilleure impression et qui nous reviendront à la saison prochaine: M. M. a fait chanter son violon avec une exquise dextérité dans les *Fragments et finale de Fra Diavolo* et M^{lles} C. et P., costumées dans le meilleur goût, ont redit aux applaudissements de la salle entière le délicieux duo *Les deux meuniers* du compositeur Concone.

Le piano tenu par M. B. a largement contribué à la réussite des diverses productions qui avaient besoin d'un accompagnement solide et intelligent.

Merci à tous; nous vous prédisons salle comble dans un moment plus favorable. X.

Le comité de la Société des fromagers a décidé de prendre à sa charge les frais de transport des produits laitiers envoyés à l'exposition de Neuchâtel par les fromagers ou laitiers faisant partie de la société.

Les exposants, pour être au bénéfice de cette faveur, devront s'inscrire jusqu'au 15 juin prochain auprès de M. Ecoffey, président de la société, à Sales.

Un incendie, dont on ignore la cause, a détruit, lundi soir, la maison de feu J.-P. Barras, à Corpataux.

AGRICULTURE

Le succès du congrès ouvrier dont nous avons parlé fait surgir l'idée de voir la Confédération s'occuper aussi du petit paysan qui, la plupart du temps, vit dans des conditions plus pénibles que l'ouvrier. C'est parfaitement vrai, dit le *Journal de Zofingue*, mais il faut que le petit paysan s'inquiète de ses propres affaires comme l'ouvrier. Il ne suffit pas d'ouvrir la bouche pour que les caillies y tombent toutes rôties. Les ouvriers se réunissent, forment leurs réclamations et ne les abandonnent pas jusqu'à ce qu'on y ait fait droit. Nous avons des sociétés agricoles, à la tête desquelles se trouvent des agriculteurs expérimentés, mais comme leurs assemblées sont peu fréquentées, souvent elles comptent plus de citoyens que d'agriculteurs. Il en est tout autrement des assemblées d'ouvriers. Cependant un tiers de la population s'occupe d'agriculture et les petits paysans forment la majorité des agriculteurs. Aussi longtemps qu'ils ne voudront pas se bouger, dire ce qui leur manque, comment on pourrait leur venir en aide, comme le font les ouvriers, cette aide ne sera jamais bien efficace. Depuis des années, on engage les paysans à se réunir, à former des associations, à s'organiser, discuter en commun, s'aider mutuellement, formuler des demandes précises auprès des autorités,

c'est en vain, l'indifférence et l'apathie l'emportent, on se plaint, crie et... ne fait rien. — Les réflexions sont justes même hors du canton d'Argovie.

Folres. — *Aigle*, 16 avril. 41 chevaux de 400 à 800 fr.; 27 bœufs de 600-800 fr. la paire; 723 vaches de 300 à 400 fr., quelques-unes ont atteint le prix de 500 fr.; 100 porcs de 50-100 fr. — *Cerniat*, 18 avril. Les vaches de 300-500 fr.; les bœufs de trait étaient peu recherchés. — *Porrentruy*, 18 avril. Beaucoup de bétail à cornes et de jeunes chevaux. Les bonnes vaches laitières ou prêtes au veau trouvaient amateurs à de bons prix, les autres peu recherchées. — *Delémont*, 19 avril. Bœufs de 600 à 950 fr. la paire; vaches de 250 à 350 fr; génisses portantes 200 fr. — *A Genève*, il s'est vendu samedi 1025 cabris de 2 fr. 50 à 4 fr. 50. Un de ces animaux, du poids de 11 kg., s'est vendu 7 fr.

Un subside extraordinaire de 2500 fr. a été accordé à la Société suisse d'agriculture pour l'exposition caprine à Neuchâtel. Ce subside permettra de faire une étude complète de ces quadrupèdes dont l'utilité est contestée en regard des dommages qu'ils causent.

Les inscriptions pour le concours de bonne tenue des fermes sont de 23 pour le canton de Fribourg (Société broyarde d'agriculture), de 15 pour celui de Neuchâtel (Société neuchâteloise d'agriculture), de 13 pour celui de Vaud (Société vaudoise d'agriculture), de 4 pour le Valais (Société séduinoise d'agriculture) et de 2 pour Genève (Classe d'agriculture).

Voici l'état du bétail existant dans le canton de Genève au mois d'avril 1887: 3313 chevaux, 7 mulets, 132 ânes, 113 taureaux, 550 bœufs, 6158 vaches, 794 élèves, 1666 chèvres, 931 moutons, 2301 porcs destinés à l'engrais et 142 porcs destinés à la reproduction.

A la dernière séance de la Classe d'agriculture de Genève, M. Flocart a fait, sur l'élevage du cheval, une communication dont quelques passages trouvent aussi leur application chez nous. Par ce temps de crise agricole, il est bon de rechercher tous les moyens qui peuvent venir en aide aux agriculteurs et il y aurait avantage à produire les chevaux qui sont nécessaires à notre consommation annuelle. Mais ce n'est pas le cheval pur sang qu'il faut produire, ni même le demi-sang. La nature du pays, l'exiguïté des propriétés, s'y oppose, et nous n'avons pas le personnel d'élevage. Resterait le cheval commun, cheval de trait ou de labour, et aussi quelques chevaux plus légers de selle qui pourraient être achetés par la Confédération.

Le cheval de trait est plus facile à produire que le second; il est d'un entretien moins coûteux, peut se revendre aisément, même avec de légères tares, ce genre de cheval étant très demandé. L'amélioration peut s'obtenir par une bonne origine, des soins judicieux et une bonne alimentation.

Un bon type à recommander est le cheval *percheron* qui ne forme pas positivement une race spéciale, mais est le produit d'un élevage rationnel et soigné. En somme, l'*Erlenbach*, qui tend un peu à disparaître et à se mélanger, donnait aussi de très bons produits qui avaient été le résultat d'un bon élevage d'une sélection soignée et s'était perfectionné sur place.

L'élevage des chevaux communs n'est pas difficile, mais cependant l'exploitation agricole doit être en partie disposée dans ce but; il faut au moins un petit parc pour permettre aux animaux de se développer en liberté; il faut donner un peu de graines et ne pas vouloir utiliser au delà de ses forces le cheval trop jeune.

Ce qui serait à désirer dans notre pays, ce serait qu'au lieu de chevaux hongres le cultivateur ait plus de bonnes juments poulinières qui, tout en faisant très convenablement le service demandé, pourraient donner chaque année à son propriétaire un poulain. Si l'on ne veut pas les élever, ces jeunes animaux peuvent être facilement vendus au sevrage et jusqu'à ce moment ils ont coûté fort peu de chose.

VARIÉTÉS

Le père Anderlédy.

Le *Figaro* nous apporte des détails biographiques intéressants sur notre compatriote, le père Anderlédy, nouveau général de l'ordre des jésuites.

Le P. Anderlédy est né le 3 juin 1819, à Bérival, petit bourg du canton du Valais. Il fit avec grand succès ses études d'humanités et de philosophie au

collège de Brigue, tenu par les Jésuites. Admis dans leur ordre, il fut chargé de l'enseignement de la littérature au collège de Fribourg. Ses supérieurs, qui avaient su deviner les qualités éminentes du jeune novice, qualités qui faisaient déjà pressentir les hautes fonctions qu'il devait remplir un jour, l'envoyèrent à Rome, où il étudia la philosophie et la théologie sous les yeux du P. Pecci, aujourd'hui cardinal, frère aîné de Léon XIII. Mais le climat de Rome ne convenait pas à la santé peu robuste alors du P. Anderlédy. Celui qui devait succéder au P. Beckx dans la direction de la plus puissante société qui fut jamais, fut obligé de retourner à Fribourg pour y continuer ses études théologiques. Mais là encore son séjour ne fut pas long.

Après la défaite du Sonderbund, en novembre 1847, les vainqueurs chassèrent les jésuites de la Suisse et fermèrent leurs collèges. Le P. Anderlédy fut arrêté à Avenches, dans le canton de Vaud, et jeté en prison. Sa présence d'esprit le sauva; il sut éviter les pièges qu'on lui tendait et fut rendu à la liberté. Il passa à Chambéry, où son repos ne devait être que de courte durée.

La révolution de février força de nouveau les jésuites à prendre le bâton du pèlerin. La tempête porta alors le P. Anderlédy en Amérique où il reçut la prêtrise. Pour premier théâtre de ses travaux apostoliques, on lui assigna la mission de Greenbay sur le lac Erié, dans l'état de Wisconsin. N'écouterant que son zèle, il usa en très peu de temps ses forces et sa santé. Rappelé en Europe en 1850, il est envoyé à Tronchiennes, près de Gand, pour y faire une étude approfondie de son Ordre.

Une ère de calme semblait ouverte pour les jésuites qui avaient trouvé, en Allemagne, un champ incomparablement plus vaste. Munster, Paderborn, Cologne, Aix-la-Chapelle, Coblenz, virent surgir des résidences d'où partaient dans toutes les directions des missionnaires. Ce fut alors surtout que le P. Anderlédy donna la mesure de son intelligence et de son activité. Depuis le Rhin jusqu'à Dantzic, les catholiques allemands entendirent sa parole éloquente; mais cette rude campagne usa tellement ses forces qu'il dut renoncer pour toujours aux fatigues de la prédication. Dans une mission qui avait été fort laborieuse, il fut atteint d'une hémoptysie qui le priva longtemps de l'usage de la parole.

De ce moment date sa préparation immédiate aux fonctions élevées qu'il devait remplir. Il se consacra exclusivement à la direction et à la formation religieuse et scientifique de ses frères en religion.

Successivement recteur à Cologne et à Paderborn, il fonda, en 1863, le magnifique collège de Maria-Laach, qui devint bientôt un des plus grands établissements de la Compagnie de Jésus.

Appelé au conseil suprême de l'Ordre comme assistant des provinces de nationalité germanique, le P. Anderlédy fut pour son général un aide précieux et gagna la confiance non seulement du P. Beckx, mais encore de toute la Compagnie. Cette confiance trouva sa plus belle expression dans le choix d'un coadjuteur lors que, le 24 septembre 1883, au premier tour de scrutin, il fut nommé presque à l'unanimité des voix futur général de la Compagnie.

Dans les diverses fonctions qu'il a remplies et qui sont les plus importantes qui puissent échoir à un religieux comme celles de missionnaire, de confesseur, de professeur de théologie et de supérieur, le P. Anderlédy a toujours justifié la haute estime qu'on avait de lui. Ses connaissances linguistiques lui sont d'une grande utilité dans l'exercice de toutes les fonctions qu'il a remplies. Outre les langues anciennes classiques, le P. Anderlédy possède à fond l'allemand, le français, l'italien, l'anglais et l'espagnol.

Le P. Anderlédy est le premier général des jésuites de nationalité suisse.

Roger de Beauvoir avait trouvé l'épithète suivante à l'usage de son beau-père qu'il détestait à l'égal d'une belle-mère:

Sous ce froid monument
Mon beau-père repose;
Je n'en suis pas la cause,
Mais je suis bien content.

Toutes les personnes frileuses sujettes au froid de pieds et des mains délicates, anémiques, faibles ou manquant d'appétit, sont rendues attentives sur les brillantes cures faites depuis 14 ans avec le véritable Cognac Golliez ferrugineux. Evitez les contrefaçons. En vente dans la plupart des pharmacies. (OFr 946)

Le meilleur moyen de rétablir sa santé consiste à se servir du **Bitter ferrugineux** de J. P. Mosimann, pharm. à Langnau. (Voir les annonces.) (H 2 Y)

Travaux au concours.

La ville de Bulle met au concours la préparation d'environ 300 stères de **bois de sapin** et 600 mètres de **fossés** à faire dans ses forêts. Pour voir les travaux, se trouver le 4 mai, à 8 heures du matin, à Tronchebelle. Les soumissions seront reçues au Bureau de ville jusqu'au vendredi 6 mai, à 5 heures du soir.

Par ordre :
Le délégué aux forêts,
FRANÇOIS ALEX

226]

A LOUER

Judi 5 mai, à 8 heures du soir, au café de l'Hôtel de Ville, à Bulle, il sera exposé en mises les **marais** situés dans les forêts communales, ainsi que le lot de commun situé sur le moulin d'en haut.

Le Secrétariat communal.

227]

Vente d'immeubles et de bétail.

Le **mardi 3 mai prochain**, dès deux heures de l'après-midi, à la pinte des Montagnards, à Broc, ADRIEN SUDAN exposera en vente en mises publiques les immeubles qu'il possède, désignés sous les art. 758, 762, 763, 764, 765, 766, 776, 777, 778, 779, 780 du cadastre de Broc et 1472, 1473a, 1473b et 1474 du cadastre de Gruyères.



Le même jour, dès 1 heure de l'après-midi, ledit Adrien Sudan exposera en vente en mises publiques, devant son domicile, aussi à Broc, une vache, une taure, un taureau, une génisse et 5 chars divers.

Pour voir les immeubles, s'adresser à Adrien Sudan, et pour traiter et prendre connaissance des conditions, au soussigné.

Bulle, le 25 avril 1887.

Pour Adrien Sudan :
P. FAVRE, notaire.

219]

Mises publiques.

Mercredi 4 mai prochain, dès les 9 heures du matin, on vendra devant le domicile de la veuve de Pierre GÖTSCHMANN, aux Granges rières La Tour, une grande quantité d'objets mobiliers, tels que commode, canapé, table, garde-robe, chaises et autres; un grand nombre de bombonnes, tonneaux de toutes dimensions, dont une partie contenant du **rhum**, **gentiane** et autres liqueurs; un hachera-cinnes, instruments de distillerie, un petit char à bras.

MISES

Lundi 2 mai prochain, dès les 10 heures du matin, M. Anselme BERTHOLD, à La Tour, exposera en vente par voie de mises publiques et sons de favorables conditions de paiement: 1° 4 juments; 2° 6 harnais; 3° 2 chars à pont dont l'un de 3 ou 4 chevaux et l'autre à 2, ce avec tous leurs accessoires. Le tout en très bon état.

Les mises auront lieu devant la maison de ville de La Tour.

216]

Vente libre.

Lundi 9 mai prochain, dès 2 heures après midi, le soussigné exposera en vente par voie de mises publiques, au café de l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle, les immeubles désignés au cadastre de la commune de Corbières sous les art. 568, 569 et 570, comprenant carrière, hangar et place, ainsi que l'outillage servant à l'exploitation de la carrière, le tout à de favorables conditions.

Bulle, le 16 avril 1887.

Pour les propriétaires :
Louis FASEL, agent d'affaires.

205]

A LOUER pour le 1^{er} mars 1888 : le domaine de **Ferpicioz**, situé sur la route de la haute Gruyère, près La Tour-de-Trême, puis la montagne le Gros-Hautin, sur dite commune. — Pour visiter les immeubles, s'adresser à M. Etienne Castella, audit Ferpicioz, et pour les conditions au soussigné.

En cas de non-location jusqu'au 1^{er} septembre, il sera procédé à des mises publiques le jeudi 15 septembre, dès 1 heure de l'après-midi, à l'hôtel de l'Écu, à Bulle.

166]

J.-J. MENOUD, notaire.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public que, dès le 1^{er} mai prochain, son bureau sera transféré au rez-de-chaussée de la maison de Mme VAGNAT, en face de l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle.

Louis FASEL,
agent d'affaires.

206]

A L'IMPRIMERIE ÉMILE LENZ À BULLE :

Factures

livrées promptement et aux prix les plus bas.

Le Bitter ferrugineux de Joh. P. Mosimann,

pharmacien, à LANGNAU (Emmenthal), est un remède indispensable à tous. Préparé exclusivement avec des plantes médicinales des Alpes de l'Emmenthal, le même qu'employait au XVIII^e siècle le célèbre médecin naturaliste Michel Schuppach de Langnau, avec un succès que constatent les journaux du temps. Il est particulièrement efficace contre toutes les affections qui affaiblissent le corps : contre les crampes d'estomac, l'anémie, l'épuisement et l'irritabilité des nerfs, les pâles couleurs; il est sans rival pour rétablir la santé, purifier le sang et redonner au teint toute sa fraîcheur. Ce remède a fait ses preuves. Il est accessible à toutes les bourses, car le flacon, avec indications du mode d'emploi, ne coûte que 2 fr. 50 cent. et suffit pour une cure de 4 semaines. Recommandé par les médecins. — On en trouve des dépôts chez MM. les pharmaciens; à Bulle, Gavin; Romont, Robadey. (H 1 Y) [19

Grand dépôt de chaudières
de diverses façons et grandeurs
chez **VIALE frères**, ferblantiers, et **FORSTER**, serrurier, à Bulle.
Chaudières sur commande dans la huitaine. — Prix modérés. [180

Tuiles d'Altkirch
chez **Jean CHRISTINAZ cadet**, à FRIBOURG. [220
Dépôt à BULLE. — S'adresser à **Jules VAUCHER**, à la gare des marchandises.

OMBRELLES
Haute nouveauté de Paris, depuis 1 fr. 50; pour fillettes, depuis 90 cent.; **encas**, dit bain-de-mer, depuis 2 fr. 80; **parapluies** en coton, depuis 2 fr. 40; en satin laine, depuis 3 fr. 50; en soie, depuis 5 fr. 90.
Grand choix de **broches**, **cravates**, **miroirs** et **savonnets**, depuis 10 cent. la pièce; **éponges**, depuis 35 cent. la douzaine.
Articles de voyage et de **touristes**; **parfumerie**, **broserie**; **porte-monnaie**, **bretelles**, **papiers** et **jouets d'enfants**.
Plus de cheveux gris par le **Brown's Capillairine** à 2 fr. 75 le flacon; **nattes** toutes en cheveux, depuis 1 fr. 50. [171
Aimé MARGOT, coiffeur, à Bulle.

Librairie - papeterie
Ch. MOREL
SUCCESSION DE **C. OESCH**, RELIEUR
Maison de M. J.-C. BARRAS, agent d'affaires, ancien bureau de M. BLANC, avocat.
Atelier de reliure et gânerie.
Cartonnages, encadrement de tableaux et photographies. — Glaces de toutes grandeurs avec cadres dorés et polis. — Baromètres et thermomètres pour fromageries. — Registres de toutes grandeurs. — Articles pour écrire, dessiner et peindre. — Carnets et portefeuilles. Albums. Maroquinerie. — Matériel d'école et de bureau. — Tous les articles de papeterie. — Librairie courante et en commission. — Belles chromolithographies. — Jeux de société.
TIMBRES EN CAOUTCHOUC [184

Prêts hypothécaires.

Le soussigné est chargé de placer sur hypothèques, en premier et second rang, diverses sommes variant de 500 à 30,000 fr.
Conditions avantageuses.
P. FAVRE, not., Bulle. [516]

Le soussigné avise l'honorable public qu'à partir du 25 avril courant, il dessert l'auberge des XIII cantons à BULLE
Ensuite des achats qu'il a faits chez les vigneron, il sera en mesure de servir à sa clientèle des vins de premier choix aux prix ordinaires.
Bulle, le 8 avril 1887.
Emile BERTHET [185]

Epicerie L. Treyvaud,
BULLE [178
Graines fourragères.

Dimanche 8 mai :
Tir au flobert
au café du Commerce, à Bulle.
Prix exposés : 80 fr. [229]

A louer : Pour entrer de suite, au centre de la ville de Bulle, un **beau et grand local**, pouvant servir de magasin ou de bureau.
S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [228]

A vendre : Environ 1000 pieds de bon **foin** à distraire.
S'adresser au bureau du journal. [222]

Bains de Montbarry.

Ouverture le 1^{er} mai prochain.
Bonne consommation. Réception cordiale.
On peut se procurer des voitures à l'hôtel du Cheval-Blanc, à Bulle.
Le gérant : **Isidore Seydoux**. [213]

SCHOCOLAT
Suchard
SUPERIORITÉ INCONTESTÉE
PREMIER MODÈLE SEUL TROUVÉ PARTOUT

Avoine de semences
Amérique et Sibérie,
ainsi que FROMENT ROUGE de printemps,
au moulin de Bulle. [117]

Ivrognerie.
Traitement, soit avec consentement, soit à l'insu du malade, par **Karrer-Gallati**, spécialiste, Glaris.
Succès garanti. Remèdes inoffensifs. Moitié des frais payable après guérison. Prospectus, questionnaire et certificats gratuits. [496]

AVIS
aux fromagers et charcutiers.
Demande à acheter, à l'occasion du **Tir fédéral de Genève**, des **fromages gras** ou de bons **mi-gras**, ainsi que **jambons** et **saucissons suisses**. — Ecrire au Directeur du Comptoir d'importation au PERRIN-SACCONNEX (G enève). (OL 257 G) [175]

LIMES

Pendant l'été, le soussigné ne tiendra son dépôt (place du Tilleul, à BULLE) que tous les jours de foire.
Se recommande

A. Raggenbass, fab' de limes,
successeur de Ph. Guidi.
(OF 3496) [44]

Tuyaux en grès
vernissés à l'intérieur et à l'extérieur
T. SPONAGEL, ZÜRICH
Meilleur matériel pour **Conduites d'eau** et descentes de latrines.
Prix modérés.

A VENDRE
Un beau domaine de grand rapport (24 poses en un seul mas), situé dans la basse Gruyère.
S'adresser au bureau du journal. [223]

A défaut de place, je céderai un immense choix de **voitures d'enfant** au prix de facture.
Mme Vve **HAUSHERR**,
Bazar Gruyérien,
sous l'hôtel de l'Union, Bulle. [224]

Dimanche 8 mai,
à l'occasion de l'ouverture des **bains des Colombettes**.
Bonne musique et danse.
Invitation cordiale.
FRANÇOIS SUDAN [221]

Dimanche 1^{er} mai :
Bonne musique et danse
à l'auberge du **Tirage**, à Bulle.
Invitation cordiale.
MARTIN MORAND, tenancier. [190]

Je suis chargé de vendre quelques **actions** du **Credit foncier à Bulle**.
Léon GIROD, à Fribourg. [187]

Faux bruits.
Certaines personnalités peu estimées dans le public ont fait courir des bruits malveillants à mon égard auxquels j'oppose un démenti formel.
Bulle, le 22 avril 1887.
Adrien Gothuey. [218]

LE CIRAGE SUISSE
AU BRILLANT RAPIDE
dit le véritable ami et l'aide des domestiques est le cirage le plus vite brillant et le meilleur conservateur de la chaussure. Médailles aux expositions de Paris et Vienne. Diplôme pour qualité distinguée à l'exposition de Zurich.
Se vend dans les magasins d'épicerie, mercerie et droguerie.
Suter, Krauss & Cie, fabricants, 155 (H1210Z) Oberhofen (Thurgovie). [225]

On demande une **filie** sachant faire la cuisine et pouvant s'occuper de l'entretien d'un jardin. Inutile de se présenter sans être capable.
S'adresser au bureau du journal. [225]

A vendre : A joli compte, un grand et beau **poutailier**, facile à transporter, ayant toutes les commodités désirables. — S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [189]

A VENDRE : Quelques mille pieds de **foin** et **regain** à distraire. — S'adresser à Constant BUCHER, en Palud, Bulle. [196]

A louer : Un joli **logement** situé au milieu du village de Riaz.
S'adresser à M. Léon DUDING. [208]

A vendre : Un bon **chien de garde**, s'attendant.
S'adresser au bureau du journal. [118]

Le produit à l'Ancre est le seul véritable
Goutte et Rhumatisme; guérison prompte et radicale par le
Pain-Expeller
à la marque **ancre**. Dans toutes les bonnes pharmacies.
Se vend dans la plupart des pharmacies
Bulle. — Imprimerie Emile Lenz.



PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : 1 an, Fr. 3 50
» 6 mois, » 2 —
Pour l'Etranger le port en sus, payable d'avance.
Prix du numéro : 10 cent.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

BULLE, le 6

La votation

Le peuple suisse va se prononcer sur le sort de la loi cool. Bien que la lutte paraisse certaine, il est honnêtement adopté. En général, tous les citoyens conservateurs ou radicaux, ont prononcé pour les Chambres fédérales en vue du schnaps. Les opposants sont spécifiquement bernois que la nouvelle loi leur a été imposée et que ceux-là ne dissimulent pas leur résumé pour eux en une certaine mesure de mécontentement. Aux distillateurs mécontents un certain nombre de citoyens qui trouvent mauvais, fût-ce de Berne, ou politiquement lesquels l'abus de la domination. C'est dans cette seconde votation que le peuple suisse prendra position non seulement sur le tépélet, mais sur le schnaps. Comment donc! il s'agit de soustraire aux terribles effets du schnaps, d'élever son niveau à lui, la source du pouvoir qui s'appelle le suffrage universel, d'une mesure humanitaire, d'un chef; — et vous voyez que nous ne sommes pas des tépélets. Ils en seraient de bons citoyens. Et où donc ailleurs irions-nous pour voir les excès nous faire sans doute, il sera triste de voir une bonne partie de nos chefs libertards, patriotiques, de trouver le bien sans cesse à toutes les moralisations. Mais enfin, notre petit pays sont pour ces hommes, puisqu'il a pour assainir le corps frivole, tout, que la maladie suive afin qu'au moins nous soyons vider jusqu'au fond la expérience complète, afin sera terminée, nous ne soyons pas des tépélets. Laissons donc les tépélets, et que, le 15 mai, tout entière fasse son devoir.